

Ce formulaire est à compléter et à joindre à toutes demandes d'INEAT à l'attention de la division des personnels (DIPER) de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Charente (16), accompagné des pièces justificatives nécessaires.

**TYPE DE DEMANDE**  INEAT (*intégration dans de le département de la Charente - 16*)

Département de rattachement actuel : .....

**IDENTITE DE L'AGENT**

Madame  Monsieur

**NOM d'USAGE:** .....

*Nom patronymique :* .....

**Prénom(s) :** .....

**Date de naissance :** .....

**Lieu de naissance :** .....

Adresse personnelle actuelle :

Code Postal : .....

Localité: .....

Participation aux permutations nationales (*rentrée scolaire 2023*) :

OUI. **Barème obtenu :** .....

NON

Demande formulée au titre de :

Rapprochement de conjoints  Autorité parentale conjointe

Handicap (uniquement pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi : personnel titulaire, conjoint, enfant reconnu handicapé ou malade.)

Convenances personnelles

Autres : .....

N° de téléphone portable : .....

Adresse électronique personnelle et/ou académique :

.....@.....

.....@.....

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

**GRADE :**  Professeur des écoles  Instituteur  
 Professeur des écoles stagiaire

**Position actuelle :**  Activité

Disponibilité

*Si disponibilité pour suivre conjoint, date du début :* .....

Congé parental

Autre (*à préciser*) : .....

**Fonction exercée** .....

*(Adjoint, directeur, enseignant spécialisé, etc.)*

**Inscription LA directrice/teur d'école :** .....

*(Préciser année d'inscription)*

**Demande de temps partiel\* pour 2023/2024 dans le département d'origine :**  OUI  NON

*Quotité souhaitée :* .....

*\*à reformuler dans le département de la Charente si accord INEAT.*

**SITUATION PERSONNELLE**

*(Joindre impérativement les pièces justificatives)*

Célibataire  Vie maritale  Divorcé(e)  Veuf (veuve)

PACS. *Date :* .....

Marié(e). *Date :* .....

**Nombre d'enfants de moins de 18 ans** (*y compris à naître*) : .....

**Date de naissance des enfants :**

.....	.....	.....	.....
-------	-------	-------	-------

**Rapprochement de conjoints**

Profession du conjoint : .....

Lieu d'exercice : .....

Durée de la séparation : du .....

**DEPARTEMENTS DEMANDES** (*dans l'ordre des priorités*)

Vœu n°1 : .....

Vœu n°2 : .....

Vœu n°3 : .....

Vœu n°4 : .....

Vœu n°5 : .....

Vœu n°6 : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaire relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'Exeat et de l'Ineat à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département de la Charente (16).

Fait à ....., le ..... Signature de l'intéressé (e) :

**Pièces attendues pour les demandes d'INEAT** (tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- Un courrier de demande d'INEAT à l'attention de Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de la Charente.
- Une copie du courrier de demande d'EXEAT.
- Le formulaire dûment complété par le demandeur.
- La fiche de synthèse du demandeur.
- Des pièces justificatives suivant les situations (*cf. liste des pièces nécessaires ; consulter la note de service relative à la mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, publiée au B.O.E.N n° n° 40 du 27 octobre 2022*).

**ATTENTION : aucune demande ne doit être adressée directement au département de la Charente**

Pièces justificatives (liste non exhaustive) à fournir pour les demandes établies au titre de :

**1. Rapprochement de conjoints**

- une photocopie complète du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;
- attestation de reconnaissance anticipée établie le 1er janvier 2023 au plus tard ou certificat de grossesse ;
- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaire) ; pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice ;
- attestation d'inscription auprès de Pôle Emploi en cas de chômage et une attestation de la dernière activité professionnelle.

**2. Handicap (pièces à transmettre sous pli confidentiel)**

- l'attestation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- s'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé.

**3. D'une situation médicale et/ou situation sociale.**

L'enseignant doit transmettre les justificatifs nécessaires à l'établissement d'un bilan social et/ou médical, après avoir :

- au titre d'une situation sociale, il adressera ces justificatifs et un bilan social réalisé par l'**assistant(e) du service social de son département d'origine**, sous pli cacheté confidentiel, à l'attention du Conseiller Technique-Assistant Social du département de la Charente, Monsieur MOREAU. *Coordonnées* : 05.45.95.50.13 / [social.personnels16@ac-poitiers.fr](mailto:social.personnels16@ac-poitiers.fr)
- au titre d'une situation médicale, il adressera ces justificatifs sous pli cacheté confidentiel, à l'attention du médecin de prévention Conseiller Technique du rectorat de Poitiers. *Coordonnées* : 05.16.52.64.04 / [sam@ac-poitiers.fr](mailto:sam@ac-poitiers.fr)

**4. De l'autorité parentale conjointe :**

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- en cas de divorce ou d'instance de divorce, décision de justice précisant les modalités de garde de l'enfant ;
- pour la garde conjointe ou alternée, toutes pièces attestant de la domiciliation de l'enfant ;
- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

➔ Voir la note de service du 20/10/2022 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée 2023 publiées au B.O.E.N n° 40 du 27 octobre 2022